



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 2

Mercredi 15 janvier 2020

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

noms des candidats doivent être publiés avec la convocation de l'assemblée communale.

Deux listes ont été déposées.

Les noms des candidats sont:

Anne José Girod, 1969
Fernand von Bergen, 1960

Ordre du jour:

1. Nomination pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 18 février 2020 au lieu du 1^{er} janvier 2020 d'un membre du Conseil communal

Champroz, le 3 janvier 2020

Le Conseil communal

Membres: Lucas Iglesias
Jean-Denis Roos
Pierre Ganguin
Elodie Schnegg

Remplaçant (e)s en cas de désistement:
Sophie Perissinotto
Sara Gelin-Schlup
Sarah Pessotto

Crémines, le 15 janvier 2020

Secrétariat communal



Eschert

Commission scolaire du Syndicat scolaire du Grand Val – présidence

A la suite de la démission de M. Roger Chopard, Président de la commission scolaire du Syndicat scolaire du Grand Val, au 31 décembre 2019, nous vous informons que ce poste est à repourvoir au plus vite. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat communal pour de plus amples renseignements. Nous tenons à remercier Monsieur Chopard pour toutes les années passées au sein de cette commission.

Eschert, le 15 janvier 2020

Le Conseil communal

Informations janvier 2020

Assemblées communales 2020

Les assemblées se tiendront le jeudi 11 juin 2020 et le jeudi 10 décembre 2020.

Journée des aîné(e)s 2020

La traditionnelle journée des aîné(e)s est fixée au mercredi 9 septembre 2020.

Commande de bois de feu – rappel

Le délai pour les commandes papier (bulletins à disposition à l'administration) ou par courriel à secretariat@eschert.ch, est fixé au 31 mars 2020, au prix suivant:

- stère de 1 m / pris au pâturage: Fr. 70.- l'unité
- stère de 1 m / livré à domicile: Fr. 90.- l'unité
- stère de 50 cm / livré à domicile: Fr. 110.- l'unité
- stère de 33 cm / livré à domicile: Fr. 130.- l'unité

Le lieu de stockage sera défini ultérieurement.

A noter que les prix seront adaptés dès 2021.

Test des sirènes 2020

Ce test est fixé au mercredi 5 février 2020 de 13h 30 à 16h.

Collecte des déchets (ramassage des encombrants, papier, carton, déchets verts, etc.)

Les citoyen-ne-s qui déposent des déchets pour la collecte sont tenu(e)s de vérifier si leurs déchets ont bien été enlevés par l'entreprise de ramassage. Le cas échéant, les personnes concernées sont

www.lasemaine.ch



Belprahon

Commission scolaire du Syndicat scolaire du Grandval

Suite à la démission de M. Roger Chopard, Président de la commission scolaire du Syndicat scolaire du Grand Val, au 31 décembre 2019, nous vous informons que ce poste est à repourvoir au plus vite.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat communal pour de plus amples renseignements.

Nous tenons à remercier Monsieur Chopard pour toutes ces années au sein de cette commission.

Belprahon, le 15 janvier 2020

Le Conseil communal

Votations du 9 février 2020

Lors de la prochaine votation populaire en matière fédérale et cantonale, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. Alfred Ellenberger

Membres: M^{me} Marie Crelier
M. Pavel Bouduban

Suppléantes: M^{me} Martine Droux
M^{me} Josiane Christen

Belprahon, le 15 janvier 2020

Le Conseil communal



Champroz

Election d'un membre du Conseil communal / Assemblée extraordinaire

«Election complémentaire d'un membre du Conseil communal et liste des candidats»

L'assemblée communale extraordinaire prévue le 17 février 2020, à 20h, à l'abri devra procéder, selon le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un membre du conseil communal, pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 18 février 2020 au lieu du 1^{er} janvier 2020.

En vertu du règlement d'organisation du 09.12.2015 (entré en vigueur le 01.01.2016) et selon l'art. 57, les



Court

Votations fédérales et cantonales du 9 février 2020

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonales du 9 février 2020, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Claude Bérout

Suppléant: M. Bernard Leuenberger

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres: 1. M. Thilo Geiser
2. M. Jacques Gerber
3. M. Lucien Graf
4. M. Julien Grimaître
5. M. Benoît Grosjean
6. M. David Grosjean

Suppléants: 1. M^{me} Céline Häberli
2. M. Damien Grossenbacher

Court, le 15 janvier 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Commission des finances

Nous sommes à la recherche d'un(e) membre pour compléter notre commission des finances. Si vous aimez les chiffres, les comptes et les budgets communaux, alors vous êtes le ou la bienvenu(e).

Merci de transmettre votre candidature au secrétariat communal jusqu'au 15 février 2020.

Crémines, le 15 janvier 2020

Le Conseil communal

Votation fédérale et cantonale du dimanche 9 février 2020

En vue de la journée de votations du 9 février 2020, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué et regroupe les personnes suivantes:

Présidente: Carole Ristori

expressément tenues de reprendre les déchets restés sur place et de prendre les mesures nécessaires pour procéder à leur élimination.

Point de collecte – triage

Les citoyen-ne-s sont prié(s) de respecter les règles de triage indiquées sur le Mémodéchets.

Conteneurs semi-enterrés

Il a été constaté que le conteneur situé au bord de la route cantonale est régulièrement utilisé par des personnes externes à la commune. Celui-ci est réservé aux habitants d'Eschert, les frais de vidange incombant à la commune. Des mesures seront prises si la situation perdure.

Bibliobus 2020

le Bibliobus stationnera à Eschert le vendredi de 16h45 à 17h45, vers le Tilleul près du bâtiment communal, aux dates suivantes : 17 janvier, 14 février, 13 mars, 17 avril, 15 mai, 12 juin, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Gardes-faune

Pour rappel, ces derniers sont uniquement atteignables par le numéro gratuit suivant : 0800 940 100.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2019, la commune d'Eschert comptait 367 habitants, soit 11 habitants de moins qu'au 31 décembre 2018.

Eschert, le 15 janvier 2020

Le Conseil communal

Grandval

Avis de construction

Requérant : Rais Paul, Grand-Rue 27, 2745 Grandval

Auteur du Projet : Rais Paul, Grand-Rue 27, 2745 Grandval

Emplacement : Parcelle 1068, Grand-Rue 27

Projet : Transformation du bûcher, actuellement en mauvais état, en une petite serre de même dimension gardant l'aspect grossier du bûcher existant

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Recensement architectural : Digne de protection, Objet C

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 février 2020 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 8 janvier 2020

Le Conseil municipal

Ouverture du secrétariat

Jeu 16 janvier 2020, le bureau municipal sera exceptionnellement ouvert de 17h à 18h30.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 15 janvier 2020

Le Conseil municipal

Loveresse

Avis de construction

Requérant : Boillat Décolletage SA, Benevis 2, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Z.MA planification & Ingénierie Sàrl, Rue des Mûriers 2, 2800 Delémont.

Emplacement : Le Benevis, 2732 Loveresse, parcelle N° 637

Projet : Création d'une place de dépôt temporaire pour le stockage et le parage d'une surface d'environ 1150 m²

Genre de construction : selon plans déposés

Dimensions : selon plans déposés

Zone : Aa Zone d'Activités Le Benevis

Dépôt de la demande, avec plans, auprès du secrétariat communal, **jusqu'au 7 février 2020**. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Loveresse, le 7 janvier 2020

Conseil communal

Informations communales

Votations du 9 février 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président : M. Mathias Boegli

Membres : Mlle Morgane Wyssen
M. Romain a Marca

Suppléants : M^{me} Mihaela Boz
M. Samuel Fischer

Permis de construire

Un petit permis de construire a été octroyé par le conseil communal à M. Philippe Schulz pour le remplacement de briques transparentes (aspect verre) par une fenêtre sur la façade nord de l'habitation La Fenatte 22, parcelle N° 657.

Arrêté du Conseil communal relatif à l'organe de conduite communal

Vu le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection civile de la population lors de catastrophes et de situations d'urgence du 9 décembre 2019, le conseil communal a édicté un arrêté relatif à l'organe de conduite communal. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être formé à son encontre dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Objets trouvés

Un vélo de couleur noir a été retrouvé dans le village. Son propriétaire peut s'annoncer au bureau communal, tél. 032 481 26 86.

Loveresse, le 9 janvier 2020

Conseil communal

Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle, le lundi 27 janvier 2020, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 366 du 9 décembre 2019
4. Remplacement de M. Alain Piquerez (RAU) en tant que membre de la Commission des finances
5. Remplacement de M. Jean-Bernard Blaser (UDC) en tant que membre de la Commission de gestion et de surveillance
6. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2019)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au nouveau système de fonctionnement « Bons de garde » au sein du Centre de

l'enfance et du Service d'accueil en famille; Approbation du Règlement relatif aux bons de garde

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au vote d'une dépense périodique d'un montant maximum de Fr. 200'000.- relative au financement annuel des prestations d'accueil extrafamilial selon le système des bons de garde (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion du PLR, du 30.09.2019, intitulée « Pour que cessent les ingérences du canton du Jura dans les affaires de Moutier! » (N° 1653 – MO 665)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: « Macaron pour les automobilistes imbibés de fin de soirée » (N° 1663 – MO 670)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 28.10.2019, intitulée: « Moutier devient une "commune amie des enfants" » (N° 1667 – MO 674)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir, du 30.09.2019, concernant la sécurité aux abords des écoles (N° 1657 – IN 452)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir, du 30.09.2019, intitulée: « Sécuriser la sortie des élèves de l'école enfantine de la Gare » (N° 1658 – IN 453)
14. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PCSI, du 08.11.2019, intitulée: « Où passe l'argent de nos plaques? » (N° 1674 – IN 459)
15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PCSI, du 14.11.2019, intitulée: « Les Prévôtois sont-ils discriminés par les CFF parce qu'ils sont encore bernois? » (N° 1675 – IN 460)
16. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PLR, du 09.12.2019, intitulée: « A quoi sert la DAJ (Délégation aux affaires jurassiennes) locale? » (N° 1679 – IN 462)
17. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du PLR, du 30.09.2019, intitulée: « Ou en est-on dans le dossier de l'Ecole ménagère? » (N° 1661 – QU 392)
18. Développement de l'interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier? » (N° 1671 – IN 457)
19. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
20. Communications
21. Questions orales
22. Divers

Affaires en suspens

N° 1650 – MO 662 | Délai de réponse : 07.04.20

Motion du PCSI, du 30.09.2019, intitulée: « Logements vacants, agissons »

N° 1655 – MO 667 | Délai de réponse : 07.04.20

Motion du PLR, du 30.09.2019, concernant la sécurité à la rue du Viaduc sous le pont CFF – Manque de largeur du trottoir

N° 1660 – MO 668 | Délai de réponse : 07.04.20

Motion du RPJ, du 30.09.2019, relative aux logements vacants à Moutier

N° 1662 – MO 669 | Délai de réponse : 04.05.20

Motion du PDC, du 28.10.2019, demandant une amélioration des passages piétons en ville pour les malvoyants et les non-voyants

N° 1665 – MO 672 | Délai de réponse : 04.05.20

Motion du PSA, du 28.10.2019, concernant la création d'un fitness urbain

N° 1666 – MO 673 | Délai de réponse: 04.05.20
Motion du PSA, du 28.10.2019, concernant la création d'un Conseil des seniors pour la Ville de Moutier

N° 1668 – PO 149 | Délai de réponse: 04.05.20
Postulat du PSA, du 28.10.2019, demandant la mise à disposition de stations de recharge pour les deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires

N° 1669 – PO 150 | Délai de réponse: 04.05.20
Postulat du PSA, du 28.10.2019, demandant la création d'une plateforme informatique pour seniors

N° 1670 – IN 456 | Délai de réponse: 04.03.20
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, relative à l'avancement du projet de chauffage à distance à Moutier

N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse: 09.04.20
Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: «Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier?»

N° 1672 – IN 458 | Délai de réponse: 04.03.20
Interpellation du PSA, du 28.10.2019, intitulée: «Moutier libre de glyphosate?»

N° 1673 – QU 393 | Délai de réponse: 04.03.20
Question écrite de M. Patrizio Robbiani (PSA), du 28.10.2019, intitulée: «Informations aux riverains»

N° 1676 – MO 675 | Délai de réponse: 06.07.20
Motion du PSA, du 09.12.2019, intitulée: «Séparer les déchets déjà à l'école»

N° 1677 – PO 151 | Délai de réponse: 06.07.20
Postulat du PDC, du 09.12.2019, intitulé: «Des aubris pour Moutier»

N° 1678 – IN 461 | Délai de réponse: 06.04.20
Interpellation urgente du PLR, du 09.12.2019, intitulée: «Gestion du SSRP suite au départ de plusieurs communes de la couronne»

N° 1680 – IN 463 | Délai de réponse: 06.05.20
Interpellation du PCSI, du 19.12.2019, intitulée: «Catastrophe forestière quid de Moutier?»

Remarques

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch.

Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du conseil de ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseilde-ville/documentation-des-seancesdu-conseil-de-ville>).

Les documents relatifs aux points 6, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour vous parviendront et seront mis en ligne sur le site internet dans le courant de la semaine du 13 janvier 2020.

Le document relatif au point 18 de l'ordre du jour vous a déjà été remis avec la convocation de la séance du 9 décembre 2019.

Moutier, le 6 janvier 2020

Au nom du Bureau du Conseil de Ville.

Le Président: E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin



Communiqué du Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: M. Olivier Moser et M^{me} Léonie Theubet, Vers l'Ecole 31, 2742 Perrefitte

Projets: 1) remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau sur la parcelle N° 334 du ban de Perrefitte au lieu-dit Vers l'Ecole au sud du bâtiment N° 31; 2) pose de 45 m² de panneaux photovoltaïques sur le pan Est du bâtiment N° 31.

Dimensions de la pompe à chaleur: 160 cm x 75 cm. Puissance: 41.0 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée).

Dérogation: distance à la route communale.

Zone: centre ancien.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 14 février 2020 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 15 janvier 2020

Le Conseil municipal

Communiqué du Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: BKW Energie SA, 2560 Nidau.

Projets: 1) Pose d'une antenne radio sur la station transformatrice «Usine» pour la radiocommande des disjoncteurs.

Emplacement: Les Nerfs, parcelle N° 751 du ban de Perrefitte.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: HA2.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 14 février 2020 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 15 janvier 2020

Le Conseil municipal

Communiqué du Conseil municipal

Vice-maire

M. Sandro Cassella a été nommé comme vice-maire pour l'année 2020.

Bibliobus

En 2020, le bibliobus sera de passage à Perrefitte (le jeudi de 18h30 à 20h) sur la place de parc du restaurant de l'Etoile aux dates suivantes: 23 janvier; 20 février; 19 mars; 23 avril; 25 mai (lundi!); 18 juin; 20 août; 17 septembre; 15 octobre; 12 novembre et 10 décembre. Nous vous rappelons que l'abonnement des enfants de la localité est payé par la Municipalité.

Assemblées municipales 2020

Les dates des assemblées municipales pour l'année 2020 ont été fixées comme suit: mercredi 10 juin et jeudi 10 décembre à 20h à la salle communale.

Perrefitte, le 15 janvier 2020

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise Perrefitte

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2019 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez le secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Perrefitte, le 8 janvier 2020

Conseil de Bourgeoisie

Gérard Mérillat

Communiqué du Conseil municipal

Révision de l'aménagement local – rapport de participation

Le Conseil municipal informe que le rapport de participation au sens de l'art. 58 al. 4 de la loi sur les constructions a été établi. Il contient une

appréciation, des observations et demandes qui sont parvenues à l'Administration communale. Le rapport peut être consulté à l'Administration communale durant les heures d'ouverture et le site internet de la commune: www.perrefitte.ch sous l'onglet Habitat, Révision du plan d'aménagement.

Perrefitte, le 15 janvier 2020

Le Conseil municipal



Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr).

Requérant: Monsieur Patrick Pfister, Le Pichoux 25, 2716 Sornetan.

Auteur du projet: DeLaval SA, M. Guillaume Morand, Z.I. industriel du Vivier 22, 1690 Villaz-St-Pierre.

Emplacement: parcelles N° 80 (Sornetan) et 205 (Souboz), au lieu-dit: «Le Pichoux 25», Sornetan et Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: démolition partielle et agrandissement du bâtiment existant pour la construction d'une nouvelle stabulation entravée pour 50 vaches laitières et jeune bétail, construction d'une fosse à purin et élargissement du chemin en groise au Sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 414 al. 1 ch. 3 et 414 al. 1 ch. 4 RAC, 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Pasche Willy, Les Gros Clos 9, 2748 Souboz

Emplacement: parcelle N° 11, Les Gros Clos 9, 2748 Souboz

Projet: construction d'un couvert

Genre de construction: selon plans déposés

Dimensions: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Dérogation: art. 213, chiffre 7 RCC de Souboz: toit à un pan

Dépôt de la demande avec plans, jusqu'au 13 février 2020 inclusivement auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 15 janvier 2020

Secrétariat communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Arrêté du Conseil communal relatif à l'organe de conduite communal

Vu le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes et de situations d'urgence, le Conseil communal a édicté, dans sa séance du 9 décembre 2019, un arrêté relatif à l'organe de conduite communal. Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 15 janvier 2020

Conseil communal



Reconvilier

Règlement forestier de la Commune bourgeoise

Abrogation

Le Règlement forestier de la Commune bourgeoise de Reconvilier a été abrogé par l'Assemblée bourgeoise en date du 5 novembre 2019.

Reconvilier, le 7 janvier 2020

Conseil de bourgeoise

Avis de construction

Requérant: Bouchat Jean-Michel, La Fiose 1, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: Bouchat Jean-Michel, La Fiose 1, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Bouchat Jean-Michel, La Fiose 1, 2732 Reconvilier.

Emplacement: Parcelle N° 1184, La Fiose 1.

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur Air/Eau, élimination des citernes à mazout existantes, isolation intérieure du bâtiment.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 14 février 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 janvier 2020

Le secrétariat municipal



Roches

Election d'un(e) conseiller(e) communal(e)

A l'échéance du dépôt des listes, le 3 janvier 2020, pour l'élection, le 9 février 2020, d'un(e) conseiller(e) communal, une seule liste a été déposée dans les délais, portant le nom de M^{me} Chantal Péteut.

Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à pourvoir, M^{me} Chantal Péteut est élue tacitement. Le conseil communal est au complet.

Roches, le 8 janvier 2020

Conseil communal

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a nommé **Monsieur Arsène von Wyss** au poste de vice-maire pour l'année 2020.

Roches, le 8 janvier 2020

Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2019, la commune comptait 201 habitants (identique à 2018), répartis comme suit: 176 personnes de nationalité suisse et 25 personnes de nationalité étrangère.

Une naissance a été enregistrée, aucun décès.

Roches, le 8 janvier 2020

Secrétariat communal

Approbation de règlement

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2019, l'organe législatif a accepté le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Roches, le 9 janvier 2020

Conseil communal

Arrêté relatif à l'organe de conduite communal

Lors de sa séance du 6 janvier 2020, le Conseil communal a édicté un arrêté concernant l'organe de conduite communal. Cet arrêté peut être consulté au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 9 janvier 2020

Conseil communal

Votations fédérale et cantonale du 9 février 2020

Bureau de vote

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Arsène von Wyss

Membres: Pascal Bochud
Sébastien Wenger

Suppléant: Dylan Perez

Roches, le 9 janvier 2020

Conseil communal



Saules

Avis de construction

Requérant: Monsieur Marc Scheidegger, Montagne de Saules 30e, 2732 Saules BE.

Auteur du projet: Monsieur Roger Voirol, Rue des Prés 13, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 9, au lieudit: «Milieu du Village 5», commune de Saules.

Projet: demande de permis de construire déposée après coup pour le changement d'affectation d'un rural en un atelier de réparation et garage automobile, remplacement et pose de nouvelles fenêtres et portes sectionnelles, rhabillage des façades Sud et Ouest (bardage en tôle profilée gris anthracite), pose d'une isolation et d'un tableau électrique, aménagement d'un nouveau secteur asphalté pour la création de 8 places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre ancien - périmètre de conservation des sites.

Déroptions: art. 80 LR, 213 et 413 RCC.

Recensement architectural: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 février 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Arrêté du Conseil communal relatif à l'organe de conduite communal

Vu le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection civile de la population lors de catastrophes et de situations d'urgences du 16 décembre 2019, le Conseil communal a édicté un arrêté relatif à l'organe de conduite communal.

Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours: dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Route de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Saules, le 13 janvier 2020

Conseil communal

Votation populaire du 9 février 2020

Bureau de vote

Président: M. Michel Schaer

Membres: M^{me} Audrey Fankhauser
M. Yan Mooser

Suppléant: M. Cédric Liechti

Saules, le 13 janvier 2020

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérants: Messieurs Ernst et Beat Bongni, Gross-Karlisberg 22, 2747 Elay.

Auteur du projet: Germann Rainer Architektur GmbH, Hauptstrasse 87, 4702 Oensingen.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Emplacement: parcelle N° 32, au lieudit: «Gross-Karlisberg», commune d'Elay.

Projet: agrandissement, rénovation et transformation du bâtiment N° 22, transformation des deux appartements existants pour la création d'un appartement de 5 pièces, agrandissement de la toiture, pose d'une nouvelle installation de chauffage à copeaux, pose d'une petite STEP privée avec raccordement au ruisseau «Le Gabiare».

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 février 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Avis de construction

Requérants: Madame Simone et Monsieur Pierrick Romang, Les Auvattes 4a, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelle N° 173, au lieu-dit: «Les Auvattes 4», commune de Sorvilier.

Projet: rénovation de l'appartement existant, installation d'un nouveau poêle, rénovation de la toiture, pose d'un nouveau conduit d'évacuation de fumée, pose de 5 nouvelles ouvertures en toiture (3 Sud et 2 Nord), construction d'un garage accolé à toit plat au nord du bâtiment avec l'aménagement d'une terrasse au-dessus, pose d'une nouvelle canalisation pour un bac d'eau et un lave-linge au rez-de-chaussée et raccordement au chauffage à distance.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: mixte.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 février 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 janvier 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Révision de l'aménagement local; 2° dépôt public

En application de l'article 60 al. 3 loi cantonale sur les constructions, le Conseil municipal met à l'enquête publique la modification apportée au plan des zones d'affectation et de construction (PZ) par l'Assemblée municipale, le 12 décembre 2019.

Modification du PZ: Extension de la zone mixte M2 de 215 m² sur la parcelle N° 139.

Le PZ portant cette modification est déposé à l'Administration municipale pendant 30 jours, du 16 janvier 2020 au 14 février 2020.

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre la modification apportées au PZ sont à

adresser à l'Administration municipale pendant ce délai.

Sorvilier, le 15 janvier 2020

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Céline et Alberto Machado, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec pergola et un garage sur la parcelle N° 2287 à la rue des Prés Bernard en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 février 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 janvier 2020

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Madame et Monsieur Mercerat Emilie et Loïc, Champs Carnaux 2, 2732 Loveresse

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Projet: transformation d'une maison familiale avec remplacement d'une véranda au Nord-Ouest par un agrandissement de surface habitable. Remise aux normes techniques et isolation intérieure de la structure périphérique avec changement des fenêtres et remplacement de la chaudière mazout par une PAC air-air, pose de panneaux solaires en toiture côté Ouest, à La Voirde 25, sur parcelle N° 875, en zone H3 à Bévilard, commune de Valbirse

Protection des eaux: raccordement existant

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **du 8 janvier au 7 février 2020**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 17 décembre 2019

Commune mixte de Valbirse

Sapeurs Pompiers Moron – Recrutement

Le Corps des Sapeurs Pompiers MORON procédera à son recrutement pour l'année 2020, le lundi 27 janvier 2020 à 19h, au cinéma Palace à Bévilard.

Cette séance d'information qui sera suivie par la projection d'un film sur le thème des sapeurs-pompiers, concerne tous les habitants de la commune âgés de 20 à 40 ans (années de naissance comprises entre 1999 et 1979).

A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP MORON en 2020.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'État-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance de votre engagement.

Bévilard, le 15 janvier 2020

Secrétariat communal

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 27 janvier 2020 à la salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2019
3. Nomination du poste de deuxième Vice-présidence au Bureau du conseil général
4. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
5. Approuver un crédit additionnel de Fr. 272'000.– pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Champoz
6. Prendre connaissance du rapport de la commission non permanente – planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance et valider la variante retenue
7. Prendre connaissance du rapport du groupe de travail rebaptisé «Route de Moron» – améliorations des circulations et de la sécurité sur la route de Moron à Malleray
8. Réponse à la question écrite 2019 / 01 du PS et sympathisants, «Développement durable et agenda 2030»
9. Informations du Conseil communal
10. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
11. Questions orales

Bévilard, le 10 janvier 2020

Bureau du Conseil général

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Widmer Claude, Le Crêt 5, 2735 Malleray

Auteur du projet: Widmer Claude, Le Crêt 5, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 140, Le Crêt 5, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: Isolation de la toiture et des zones froides; pose de Velux en toiture 3 côté Est et 3 côté Ouest; changement d'affectation des combles et construction de deux chambres avec un espace enfants et une salle de bain

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: HA

Zones / périmètres protégés: Périmètre de protection de l'aspect local

Dépôt public: du 15 janvier au 14 février 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillon 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 10 janvier 2020

Commune mixte de Valbirse

Informations du Conseil communal

Personnel – engagement secrétaire communal adjoint

Monsieur Michael Bassin de Pontenet a été nommé en qualité de secrétaire communal adjoint à partir du 1^{er} avril 2020; le conseil communal le félicite et lui souhaite plein succès dans cette fonction.

Place de jeux Halle de Bévilard – Patenschaft

Les Autorités communales ont appris avec grand plaisir que le Patenschaft Berggemeinden a décidé de verser à la commune une subvention de Fr. 40'000.- pour la rénovation de la place de

jeux (place rouge) de la Halle de gymnastique de Bévilard.

Rencontre avec les aînés de Valbirse

Le Conseil communal a invité les retraités de la commune pour une séance d'information le mardi 21 janvier 2020 à 17 h 30 à la salle communale de Malleray.

Cette rencontre a pour but de prévoir une politique active et bienveillante en faveur des retraités d'aujourd'hui et de demain. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Venez rejoindre la centaine d'intéressé(e)s déjà inscrit(e)s et annoncez-vous à l'administration communale au numéro 032 491 61 61.

Bévilard, le 13 janvier 2020

Conseil communal

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi: 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi: 9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	20	19	13.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi
4	3	22.01.2020	mercredi	21	20	20.05.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi
5	4	29.01.2020	mercredi	22	21	27.05.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi
6	5	05.02.2020	mercredi	23	22	04.06.2020	JEUDI	40	36	30.09.2020	mercredi
7	6	12.02.2020	mercredi	24	23	10.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
8	7	19.02.2020	mercredi	25	24	17.06.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
9	8	26.02.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
10	9	04.03.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
11	10	11.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi
12	11	18.03.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	48	44	25.11.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	49	45	02.12.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	33	29	12.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME

informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Samedi matin de 8 h à 12 h, samedi après-midi de 14 h à 17 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch